



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accès des secours médicaux dans les immeubles

Question écrite n° 13741

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourdeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'accès des secours médicaux à l'entrée des immeubles et logements. À ce jour il existe de très nombreux systèmes de contrôle à l'accès des immeubles : code, digicode, interphone avec liste défilante ou non, interphone avec ouverture par caméra ou non, *pass* magnétique individuel, clefs, etc. Il est regrettable de constater que seuls les services de secours et médicaux de secours du SDIS pompiers et du SAMU ont la possibilité d'utiliser le Pass VIGIK-La Poste, magnétique, code natif, première version. Dès février 2024, l'association VIGIK-La Poste mettra à la disposition des pompiers et du SAMU le nouveau système VIGIK Plus. Ce nouveau système consiste en une application sur *smartphone* ou *Iphone* qui nécessitera une nouvelle installation par les gestionnaires d'immeubles du nouveau système Vigik plus sur leurs immeubles. Aussi, ne serait-il pas souhaitable de mettre à disposition de tous les services médicaux de secours qui doivent accéder au domicile des requérants 24 heures sur 24 (médecins de SOS Médecins qui interviennent jour et nuit, ambulanciers de transport vers hôpital délégués par le SAMU), ce nouveau système VIGIK Plus ? Actuellement, les médecins de SOS Médecins et les ambulanciers envoyés par le SAMU n'ont que peu de moyens pour accéder en cas d'urgence dans les immeubles. Pour cette raison, les appels aux services médicaux de secours par les demandeurs se tournent en majorité vers les pompiers même quand cela n'est pas justifié. Une étape complémentaire serait nécessaire pour atteindre le « 100 % sécurité secours médicaux » et concerne l'entrée des logements par l'installation d'un équipement qui permettrait en toute circonstances de rentrer dans le logement du requérant sur sa demande ou celle de sa famille. Cet équipement fiable techniquement et peu coûteux consiste en : une double serrure sur la porte et une boîte à clef avec code à la porte du résident. Il lui rappelle qu'en 2035, le nombre de personnes de plus de 80 ans augmentera de 47 % en ayant fait le choix de rester à domicile ; c'est pourquoi il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourdeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13741

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11092

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)